

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 24 novembre 2022

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Jean-Michel CROGUENNEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF Isabelle JEZEQUEL, Olivier RAMPNOUX excusés

Pole Enfance/médiathèque : devis sondage du sol, contrôle technique, SPS

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le cabinet SABA architectes pour élaborer le projet du pôle enfance/médiathèque, le permis de construire sera déposé début d'année 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal retient les cabinets pour les missions suivantes :

Sondage de sol : Cabinet GEO²CONCEPT pour un montant de 4510.00 € HT

Contrôle technique : Cabinet Qualiconsult pour un montant de 5726.00 € HT

SPS (sécurité protection de la santé) : Cabinet Qualiconsult : 4464.00 € HT

Commerce espace Adventura : devis mission contrôle technique, SPS

Des réunions ont eu avec le cabinet ATRIA pour les travaux de réalisation du commerce à l'espace Adventura, la consultation des entreprises va être lancée courant décembre 2022.

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) retient les cabinets pour les missions suivantes :

Contrôle technique : Cabinet SOCOTEC pour un montant de 3150.00 € HT

SPS (sécurité protection de la santé) : Cabinet Qualiconsult : 2432.00 € HT

Travaux voirie Saint Jacques

Des travaux de remplacement d'un busage routier au lieu-dit « Le Ponthou » sur le cours d'eau « Le Quillivaron » ont dû être réalisés rapidement.

Les travaux se situant sur les communes de Guiclan et Lampaul Guimiliau, chaque collectivité participera à hauteur de 50%, la commune de Guiclan avancera les frais.

Le montant de l'opération s'élève à 38995.50 € HT, et une subvention d'un montant de 11700.00 € a été obtenue pour financer les travaux.

CCPL : Adhésion au groupement de commande

Le code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont pour vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. La Communauté de communes du Pays de Landivisiau propose donc la création d'un groupement de commande pour l'achat et la livraison de papier d'impression et de reprographie

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la constitution d'un groupement de commande

CCPL : Modification statutaire

Suite à la délibération du conseil communautaire de la CCPL du 20 septembre 2022, approuvant la modification statutaire relative aux compétences « financement de la contribution au SDIS en lieu et place des communes » à compter du 1er janvier 2023 et « organisation et mise en œuvre de spectacles vivants itinérants sur le territoire communautaire » ; à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications statutaires

CCPL : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Bretagne a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau,

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la communauté de communes ainsi qu'à toutes les communes membres de la CCPL. Le rapport a été communiqué au conseil municipal.

CCPL : Modalités de reversement de la taxe d'aménagement

A compter du 1^{er} janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement sont dans l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe à leur intercommunalité, ce qui était facultatif jusqu'à présent.

Actuellement la commune de Guiclan n'est pas concernée car elle a décidé de ne pas instituer la taxe d'aménagement pour une durée de 3 ans.

Rapports eau et assainissement 2021

Les rapports relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021 établis par Morlaix Communauté ont été présentés et validés par le conseil municipal.

Ces rapports répondent à une exigence de transparence vis-à-vis de l'utilisateur, ils sont consultables en mairie

Motion sur les tarifs de l'énergie-

Le conseil municipal a pris une motion concernant l'augmentation faramineuse des prix de l'énergie pour 2023 :

- sollicitant une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en place d'un bouclier tarifaire semblable à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers, dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.

- alertant le gouvernement sur cette situation très préoccupante pour les collectivités mais aussi pour les entreprises qui risquent d'opter pour la fermeture des sites à l'instar de BMGNV 29 pour les stations-services au GNV.

- Sollicitant également la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les entreprises les plus impactées pour leur permettre de maintenir leurs activités économiques et éviter les fermetures de sites en 2023, entraînant ainsi des fermetures en chaîne.